
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 31 janvier 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 0143

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 janvier 2018, en y retirant les articles 12.01 à 12.04.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 0144

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré avec Coforce inc., pour la fourniture de services pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 386,15 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions y stipulées;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1171543007

CE18 0145

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Toyota Drummondville, plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 1, le contrat pour la fourniture de 34 véhicules de marque et modèle Toyota Yaris, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 709 436,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16417 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174922019

CE18 0146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique de 25 kV pour la station de pompage Closse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 382 344,38 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 novembre 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177383003

CE18 0147

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 213 695,52 \$, taxes incluses, pour le raccordement électrique permanent de la station de pompage nord, au parc Frédéric-Back (CESM), comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Senterre Entrepreneur Général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 203 519,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6000;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176688011

CE18 0148

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre mois, avec une seule possibilité de renouvellement pour une période de douze mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de chlorure de calcium en flocons ou en granulés;
- 2 - d'accorder à Sel Warwick inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16488 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1177482008

CE18 0149

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 701 370,92 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Masson, situé au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 662 712,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5937;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1170652008

CE18 0150

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 526 222,33 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 et l'aménagement de la bibliothèque Ahuntsic (lot 1.1) et de la bibliothèque Henri-Bourrassa (lot 1.2), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver les projets de conventions par lesquels Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services exp inc. (lot 1.1) et CGA architectes inc. et Les consultants SM inc. (lots 1.2), firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour des sommes maximales de 247 727,42 \$ (lot 1.1), et 198 012,41 \$ (lot 1.2), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16324 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'autoriser une dépense totale de 241 974,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 et l'aménagement de la bibliothèque Mordecai-Richler (lot 1.3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel les seules firmes soumissionnaires, CGA architectes inc. et Les consultants SM inc. (lot 1.3), firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour une somme maximale de 201 733,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16324 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177443002

CE18 0151

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à titre gratuit, de l'organisme Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, le lot 2 086 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Fullum, au nord de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'inscrire au registre du domaine public, comme ruelle, le lot 2 086 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1174501003

CE18 0152

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte de reconnaissance d'un droit de propriété superficielle détenu par la Cité des Arts du cirque, portant sur l'immeuble sis au 2345, rue Jarry Est, délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 103 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1174435010

CE18 0153

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier le cahier d'appel public de soumissions no°31H05-005-7660-01 - APS2 concernant la vente de l'immeuble situé au 5225, boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 2- d'accepter la soumission déposée par 9355-2610 Québec inc. dans le cadre de ce processus d'appel public de soumissions;
- 3- de ratifier l'avis transmis par la directrice de la Direction des transactions immobilières et de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière, le 4 avril 2017, à l'effet de retenir la soumission de 9355-2610 Québec inc.;
- 4- d'approuver un projet d'acte de vente découlant de l'appel public de soumissions, par lequel la Ville vend à 9355-2610 Québec inc., à des fins de transformation ou de construction, un immeuble situé au 5225, boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 647 831 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 600 000 \$, plus les taxes applicables, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 5- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1176037013

CE18 0154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2017, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant un loyer mensuel de 12 971,98 \$, taxes incluses, le tout sujet aux termes et conditions stipulés à la convention d'usufruit en vigueur;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1171027011

CE18 0155

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 750 \$ à l'organisme Festival Vivre le patrimoine pour la 3^e édition de son festival tenu les 18 et 19 août 2017, en provenance du budget de fonctionnement;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1174426003

CE18 0156

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 400 000 \$, soit 100 000 \$ par année pendant 4 ans, à Boma-Québec, pour réaliser le projet Défi-Énergie en immobilier, dans le cadre de l'équipe de mobilisation Montréal prospère et responsable du Plan de développement durable 2016-2020, conditionnellement au dépôt du montage financier du projet complété pour les années 2019, 2020 et 2021 seulement;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et Boma-Québec établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177030002

CE18 0157

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ à Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2017-2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1173205013

CE18 0158

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à La Corporation du Cinéma Beaubien pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications 2017-2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1173205014

CE18 0159

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2018;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2018 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 431 816,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1174784007

CE18 0160

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2018-2019 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 291 077,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1184784001

CE18 0161

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la nomination de madame Marianne Giguère, conseillère associée - Développement durable et transports actifs, à titre d'observatrice, pour la Ville de Montréal, sur le conseil d'administration de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1174368013

CE18 0162

Vu la résolution CA18 08 0032 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 9 janvier 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de monsieur Alan De Sousa, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173231025

CE18 0163

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, à compter du 22 février 2018 jusqu'en janvier 2019, monsieur Jean-François Dubuc, chef de division des projets du réseau principal à la Direction de l'eau potable, à titre de membre du comité technique, en remplacement de monsieur Daniel Turcot, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1175075004

CE18 0164

Vu la résolution CA17 16 0496 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 18 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de madame Valérie Patreau à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Outremont pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173489037

CE18 0165

Vu la résolution CA17 20 0673 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 18 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de monsieur Richard Deschamps, conseiller de ville, à titre de représentant élu de l'arrondissement de LaSalle, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1172365039

CE18 0166

Vu la résolution 201712-278 du conseil de la Ville de Montréal-Est en date du 20 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de monsieur Robert Coutu, maire de Montréal-Est, à titre de représentant élu, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1186751001

CE18 0167

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 365 024,18 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit camions échelles pour le combat d'incendie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aréo-feu ltée (CG15 0354);
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1184922001

CE18 0168

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 200 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de projets en lien avec le Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 200 000 \$, équivalent à la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1180348001

CE18 0169

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 9554 adopté par le conseil de la Ville de Montréal, à l'assemblée du 31 janvier 1994, à l'égard des ruelles situées au nord-est de la 57^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue La Matinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1163496004

CE18 0170

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 54^e Avenue et la 55^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163496006

CE18 0171

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement numéro PC-2768-4 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du centre-ville, ainsi que le Règlement numéro PC-2775-39 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour assurer la conformité au Plan d'urbanisme ainsi modifié, adoptés le 12 septembre 2017 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1176968002

Levée de la séance à 9 h 09

70.001

Les résolutions CE18 0143 à CE18 0171 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint